

COMMISSION AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE INTERNATIONALE



Lettre d'information N°27 / 2022 – Juillet



La [plénière de la CTI internationale du 1^{er} juillet](#) a porté principalement sur l'adaptation et la résilience des filières dans le contexte actuel de tensions internationales à l'exportation et en approvisionnements



Renouvellement le 4 juillet du protocole de coopération entre FranceAgriMer, Intercéréales et l'ONICL du Maroc

Pour accéder aux travaux et études menés dans le cadre de la CTI, cliquer [ici](#).

Agenda international

L'Agenda international recense les actions à l'international des membres de la CTI, institutionnels et professionnels. La dernière mise à jour de cet agenda est accessible à [ce lien](#).

Si vous souhaitez y faire apparaître vos événements, merci de nous les communiquer à l'adresse commission.internationale@franceagrimer.fr

Le prochain groupe de travail « Opportunités – pays » aura lieu le 21 septembre (10h00-12h00).

La prochaine Task force Arabie saoudite / Emirats arabes unis aura lieu le 17 novembre (9h30-11h30).

La prochaine réunion plénière de la CTI internationale aura lieu le 2 décembre matin.

Contacts : chloe.paquette@franceagrimer.fr ; marie.bonnamy@franceagrimer.fr

Accompagner dans la durée

Réunion plénière de la CTI Internationale du vendredi 1^{er} juillet

Cette session a été principalement consacrée à l'adaptation et la résilience des filières dans le contexte actuel de tensions internationales à l'exportation et en approvisionnements. Les représentants professionnels ont présenté les conséquences du conflit Russie-Ukraine pour leurs filières. La hausse des coûts de production liée à l'augmentation des cours de l'énergie (notamment du gaz), des engrais et des céréales apparaissent comme une préoccupation centrale. Dans ce contexte, les administrations ont rappelé les actions mises en place depuis le début du conflit en Ukraine pour continuer d'appuyer les entreprises françaises à l'exportation et dans leurs approvisionnements. Deux autres thématiques ont été abordées : le projet visant à renforcer l'exportation collaborative porté par l'ANIA et découlant de l'appel à projets "Structuration des filières" organisé par FranceAgriMer et les actualités de la politique commerciale, présentées par la DG Trésor. Pour consulter les supports présentés pendant la réunion, [cliquer ici](#).

Contact : commission.internationale@franceagrimer.fr

Etudes FranceAgriMer sur la Belgique et les Pays-Bas : attribution des marchés

FranceAgriMer a retenu la CCI France Belgique et le cabinet OCO Global pour réaliser les études du marché belge et du marché néerlandais. L'objectif est d'étudier les acteurs, les concurrents de la France et les circuits de commercialisation et de réexportation de ces marchés afin d'identifier les opportunités de débouchés pour les produits agricoles et agroalimentaires français. Les secteurs suivants seront étudiés : vins, produits laitiers, fruits et légumes et préparations à base de légumes et fruits, produits d'épicerie et préparations alimentaires, BVP, pet food, viandes et charcuterie, céréales et produits de la minoterie. Les représentants de ces filières seront invités aux comités de pilotage de ces études, dont les publications sont prévues au premier semestre 2023.

Contacts : chloe.paquette@franceagrimer.fr ; marie.bonnamy@franceagrimer.fr

Séminaire « investir en France dans le secteur agroalimentaire » au Japon

L'Ambassade de France et le ministère japonais de l'agriculture ont organisé un séminaire « investir en France dans le secteur agroalimentaire » le 23 juin dernier à la résidence de France. Cet événement, qui s'adressait aux investisseurs japonais susceptibles d'être intéressés par une implantation en Europe, a réuni une vingtaine d'entreprises des secteurs de l'alimentation, des agroéquipements, maisons de commerce et banques. Après des présentations du secteur agroalimentaire français par Jean-Marc Callois, délégué ministériel aux IAA, et de l'offre d'accompagnement des investisseurs étrangers par le bureau de Tokyo de Business France, les participants ont pu assister à des retours d'expérience d'entreprises japonaises déjà implantées en France. Sakata Seeds (semences végétales), Kubota (machines agricoles) et Nissui (produits de la pêche) ont mis en avant le dynamisme de leurs activités en France et les critères ayant, dans chaque cas, emporté la décision. Parmi les atouts français, les intervenants ont mentionné la localisation géographique et les infrastructures de transport, l'intérêt du crédit d'impôt recherche, la qualité de l'écosystème de recherche, l'appui apporté par les collectivités locales ou encore le dynamisme des partenaires locaux.

Contact : jerome.perdreau@dgtresor.gouv.fr

Rapport de l'OCDE sur les coûts de transport maritime des céréales et oléagineux

Actant que plus de 80% du commerce mondial des céréales et oléagineux se fait par voie maritime, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a publié un [rapport](#) analysant le taux de fret et son évolution depuis 2007. Le taux de fret représente en moyenne 11% des coûts de production et de transport des marchandises et peut atteindre jusqu'à 43%, ce qui démontre son impact potentiellement important sur les prix à la consommation. Le rapport explique également que ce n'est pas tant la quantité de marchandise expédiée qui détermine le taux de fret, mais la distance parcourue lors du transport : une augmentation de 10% de la distance entre deux ports engendre une augmentation de 2,5% du taux de fret. Enfin, les taux de fret pour les céréales et les oléagineux sont généralement plus fluctuants que leurs prix à l'exportation.

Nouvelles sanctions de l'Union européenne envers la Russie et la Biélorussie

Ce sixième paquet de sanctions adopté le 3 juin via le [règlement UE 2022/879](#) modifie la liste de l'annexe XXI des biens qu'il est interdit d'acheter, d'importer ou de transférer, directement ou indirectement, dans l'Union européenne en provenance de Russie. Ont été ajoutés à la liste de biens interdits : alcool éthylique non dénaturé de moins de 80 % vol, eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses (code douanier 2208) et résidus d'amidonnerie et résidus similaires, pulpes de betteraves, bagasses et autres déchets de sucrerie (code 2303).

Pour rappel, le ministère de l'économie, des finances et de la relance a créé une [page d'information à destination des entreprises](#) au sujet des impacts de la crise ukrainienne sur l'activité économique, avec plusieurs [points de contacts](#) dédiés pour répondre à leurs préoccupations.

Ouvrir et maintenir les marchés

Perspectives en matière de missions d'audits sanitaires en France

Plusieurs audits sanitaires se sont tenus ces dernières semaines avec l'accueil d'auditeurs d'Egypte dans le secteur des plants de pomme de terre, d'Argentine en matière de génétique porcine et du Japon concernant le zonage en matière d'influenza aviaire. Par ailleurs, il est à noter la recherche d'une rencontre entre les autorités nationales de protection des végétaux française et marocaine au sujet de l'exportation de plants fruitiers vers le Maroc et l'avancée de l'analyse de risques phytosanitaires relative à l'exportation de plants de pommes de terre vers le Pakistan.

Contact : export@franceagrimer.fr

Promouvoir les produits et l'expertise française

Renouvellement du protocole d'accord entre FranceAgriMer, Intercéréales et l'ONICL

FranceAgriMer, Intercéréales et l'Office National Interprofessionnel des Céréales et Légumineuses du Maroc (ONICL) ont renouvelé le 4 juillet un protocole de coopération définissant la conduite d'un programme d'échanges techniques dans le domaine des céréales. Chaque partie s'est engagée à partager des analyses du secteur agricole céréalière et des conseils en termes d'organisation de filières, à échanger des informations économiques et des perspectives d'évolution des organisations des marchés et à organiser la formation de cadres. Cet accord prévoit également le renforcement des compétences des laboratoires d'analyses des céréales. Il confirme la poursuite de la collaboration engagée entre les parties depuis 2011.

Contact : guillaume.laurent@franceagrimer.fr

Visite d'étude en France des directions d'ISEP du Sénégal

Une délégation sénégalaise composée des personnels de direction des quatre Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel (ISEP) a été reçue par le lycée agricole de Nantes Terre Atlantique. Cette visite au sein du système d'enseignement agricole français a permis d'appuyer les équipes sénégalaises dans la structuration de leurs établissements. Les échanges ont porté sur les pratiques pédagogiques, l'organisation des établissements et les contraintes propres à la formation agricole.

Contact : guillaume.laurent@franceagrimer.fr

Venue d'une délégation soudanaise du secteur de la gomme arabique

Une mission d'experts soudanais est venue en France pour faire le point sur les perspectives de développement d'une filière d'exportation de gomme arabique biologique. La gomme arabique entre dans la composition de produits alimentaires et produits cosmétiques. La France est le principal partenaire commercial du Soudan dans ce secteur. La délégation, composée de représentants d'organisations professionnelles, de producteurs, transformateurs, exportateurs et pouvoirs publics a notamment été reçue au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, à l'INAO, à FranceAgriMer, à l'Agence Bio, au Synabio, à la FNAB, à Commerce Equitable France et à Ecocert. Cela a permis de présenter les dispositifs en place en France en faveur des produits biologiques, le système de contrôle de ces produits, l'organisation des filières agricoles françaises autour d'interprofessions et les projets de coopération internationale mis en œuvre par FranceAgriMer.

Contacts : julien.barre@franceagrimer.fr ; vincent.abt@dgtresor.gouv.fr

Directrice de la publication : Christine Avelin / Rédaction : mission des Affaires européenne et internationales
Mention légale : les informations relatives aux traitements de données personnelles mis en œuvre par FranceAgriMer et les modalités d'exercice des droits « informatique et libertés » sont consultable sur la page www.franceagrimer.fr/RGPD

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 — www.franceagrimer.fr

FranceAgriMer
@FranceAgriMerFR

Si vous souhaitez vous désinscrire de cette lettre d'information, merci de l'indiquer en répondant au présent courriel.